

## SECTION 1 : IDENTIFICATION

### Identificateur du produit

**Forme du produit** : Mélange

**Nom du produit** : Fil évidé à souder de type 5

### Usage prévu du produit

**Usage de la substance/du mélange** : Fil à souder. Réservé à l'utilisation professionnelle.

### Nom, adresse et numéro de téléphone de la partie responsable

#### Client

National Standard  
3602 N. Perkins Road  
Stillwater, OK 74075  
405-377-5050

### Numéro de téléphone en cas d'urgence

**Numéro de téléphone en cas d'urgence** : 269-683-8100 lun. - ven. 8 h – 17 h HNC (excluant les Fêtes)

## SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

### Classification de la substance ou du mélange

**Classification (SGH-US)**

Non classifié

### Éléments de l'étiquette

**Étiquetage SGH-US**

Sans objet

### Autres dangers

**Autres dangers ne contribuant pas à la classification** : Ce produit est physiologiquement inerte dans sa forme massive. Cependant, la poussière ou les fumées produites par l'utilisateur peuvent poser un risque physiologique en cas d'inhalation ou d'ingestion. Éviter l'inhalation des poussières métalliques et des fumées. Peut causer une maladie semblable à la grippe. Éviter que la peau et les yeux n'entrent en contact avec les poussières pour prévenir toute irritation mécanique. La poussière produite par l'utilisateur peut s'enflammer facilement et être difficile à éteindre.

**Toxicité aiguë inconnue (SGH-US)** Non disponible

## SECTION 3 : COMPOSITION ET INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

### Substances

#### Mélange

Nom	Identificateur du produit	% (w/w)	Classification (SGH-US)
Fer	(N° CAS) 7439-89-6	80 - 85	Liq. inflam. 1, H228 Échauffement spontané 1, H251
Chrome	(N° CAS) 7440-47-3	11 - 19	Non classifié
Titane	(N° CAS) 7440-32-6	0.6 - 0.9	Liq. inflam. 1, H228
Niobium	(N° CAS) 7440-03-1	0.3 - 0.7	Liq. inflam. 1, H228
Silicium	(N° CAS) 7440-21-3	0.3 - 0.6	Pous. comb.

Texte complet des phrases H : voir la section 16

## SECTION 4 : PROCÉDURES DE PREMIERS SOINS

### Description des procédures de premiers soins

**Généralités** : Si un avis médical est requis, avoir le contenant ou l'étiquette du produit à portée de la main.

**Inhalation** : Déplacer la personne affectée à l'air frais et la placer dans une position confortable favorisant la respiration. Consulter un médecin si les difficultés respiratoires persistent.

**Contact avec la peau** : Refroidir rapidement la peau à l'eau froide après un contact avec un produit fondu. L'enlèvement d'une matière fondue solidifiée sur la peau exige une assistance médicale.

**Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement à l'eau pendant une période prolongée (au moins 15 minutes) tout en maintenant les paupières bien ouvertes. Retirer les verres de contact, le cas échéant, et s'il est possible de le faire. Continuer à rincer. Consulter un

# Fil évidé à souder de type 5

Fiche de données de sécurité

selon le « Federal Register / Vol. 77, No. 58 » / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations (lundi 26 mars 2012 – Statut et règlements)

médecin si une irritation se développe ou persiste. L'enlèvement d'une matière fondue solidifiée dans les yeux exige une assistance médicale.

**Ingestion** : En cas d'ingestion, ne pas faire vomir : consulter immédiatement un médecin et lui montrer le contenant ou l'étiquette.

## **Symptômes et effets les plus importants, à la fois aigus et retardés**

**Généralités** : Aucun symptôme ou effet prévu dans des conditions normales d'utilisation. Aucun danger important prévu dans des conditions normales d'utilisation. Pendant un traitement ou une modification physique, les flocons ou la poudre provoquent une irritation des voies respiratoires, des yeux et de la peau, et sont nocifs. La matière fondue peut dégager des fumées toxiques et irritantes.

**Inhalation** : Pendant le soudage, la voie d'exposition la plus importante est l'inhalation (respiration) des fumées de soudage. Si les fumées de soudage sont inhalées, elles peuvent causer un trouble communément appelé « fièvre des fondeurs » dont les symptômes ressemblent à ceux de la grippe. Les symptômes peuvent apparaître de 4 à 12 heures plus tard et commencer par une soif soudaine ainsi qu'un goût sucré, métallique ou mauvais dans la bouche. Parmi les autres symptômes possibles, citons l'irritation des voies respiratoires supérieures accompagnée d'une toux et d'une sécheresse des muqueuses, une lassitude et un malaise généralisé. La fièvre, les frissons, la douleur musculaire, les maux de tête légers à importants, la nausée, les vomissements occasionnels, l'activité mentale exagérée, la transpiration abondante, la miction excessive, la diarrhée et la prostration sont aussi des symptômes qui peuvent se manifester.

**Contact avec la peau** : Un contact avec un métal fondu chaud causera des brûlures thermiques. Les rayons de l'arc et les étincelles peuvent brûler la peau. Des dommages mécaniques causés par des particules projetées et des scories taillées sont possibles.

**Contact avec les yeux** : Risque de brûlures thermiques au contact avec le produit fondu. Les rayons de l'arc et les étincelles peuvent brûler les yeux. Des dommages mécaniques causés par des particules projetées et des scories taillées sont possibles.

**Ingestion** : L'ingestion n'est pas considérée comme une voie d'exposition possible.

**Symptômes chroniques** : Ce produit est prévu pour un usage dans le soudage à l'ARC. Pendant ce processus, les rayons UV irritent l'épithélium cornéen superficiel, causant ainsi l'inhibition de la mitose, la production d'une fragmentation nucléaire et le détachement du revêtement épithélial. Dans des conditions expérimentales chez des animaux, on a démontré des effets phototoxiques à tous les niveaux de la cornée, y compris le stroma et l'endothélium.

## **Indication de soins médicaux immédiats et de traitements particuliers nécessaires**

Si un avis médical est requis, avoir le contenant ou l'étiquette du produit à portée de la main.

## **SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

### **Produits extincteurs**

**Produits extincteurs appropriés** : Utiliser des moyens d'extinction appropriés pour circonscrire l'incendie.

**Produits extincteurs inappropriés** : Ne pas utiliser d'eau en présence de matière fondue, car la matière peut réagir violemment ou avec explosion en contact avec l'eau.

### **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

**Risque d'incendie** : Ininflammable.

**Risque d'explosion** : Le produit n'est pas explosif.

**Réactivité** : Stable à température ambiante et dans des conditions normales d'utilisation.

### **Conseils aux pompiers**

**Mesures de précaution dans la lutte contre l'incendie** : Non disponible

**Instructions de lutte contre l'incendie** : Ne pas respirer les fumées des incendies ni les vapeurs de décomposition. Rester en amont.

**Protection lors de la lutte contre l'incendie** : Les pompiers doivent porter une tenue de feu complète, incluant l'appareil de protection respiratoire autonome à pression positive approuvé par NIOSH pour se protéger contre la combustion dangereuse possible et les produits de décomposition.

**Produits de combustion dangereux** : Non disponible

### **Référence à d'autres sections**

Se reporter à la section 9 pour connaître les propriétés d'inflammabilité.

## **SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL**

**Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Non disponible

### **Pour le personnel non affecté aux urgences**

**Équipement de protection** : Porter des vêtements de protection appropriés, des gants et une protection des yeux et du visage.

**Procédures d'urgence** : Éviter de créer ou de répandre de la poussière. Éliminer les sources d'inflammation.

# Fil évidé à souder de type 5

Fiche de données de sécurité

selon le « Federal Register / Vol. 77, No. 58 » / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations (lundi 26 mars 2012 – Statut et règlements)

## Pour le personnel affecté aux urgences

**Équipement de protection** : Porter des vêtements de protection appropriés, des gants et une protection des yeux et du visage.

**Procédures d'urgence** : Aérer la zone. Éliminer les sources d'inflammation. Évacuer le personnel non nécessaire.

## Précautions environnementales

Ne pas laisser le produit entrer dans les drains ou les cours d'eau.

## Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Pour le confinement** : Confiner et recueillir comme tout solide.

**Méthodes de nettoyage** : Ramasser le produit mécaniquement (balayage, pelletage) et le verser dans un contenant approprié pour l'élimination.

## Référence à d'autres sections

Pour de plus amples renseignements, consulter la section 8 « Contrôles de l'exposition/protection individuelle ».

## **SECTION 7 : MANIPULATION ET ENTREPOSAGE**

### Précautions à prendre pour une manipulation sécuritaire

**Autres dangers lorsque le produit est traité** : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

**Mesures d'hygiène** : Manipuler conformément aux procédures d'hygiène industrielle et de sécurité. Toujours se laver les mains immédiatement après avoir manipulé ce produit, et encore une fois avant de quitter le lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les utiliser à nouveau. Ne pas manger, boire ou fumer dans les endroits où le produit est utilisé. Des bains oculaires d'urgence et des douches de décontamination doivent être disponibles à proximité immédiate de toute exposition potentielle.

### Conditions d'entreposage sécuritaire, y compris les incompatibilités

**Conditions d'entreposage** : Conserver dans le contenant d'origine. Conserver dans un endroit sec et frais. Conserver dans une pièce bien ventilée. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir à l'écart de la chaleur et des flammes. Protéger de l'humidité.

**Aire d'entreposage** : Conserver à l'abri de la chaleur.

**Règles spéciales en matière d'emballage** : Garder le contenant fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.

### Utilisation(s) définitive(s) déterminée(s)

Fil à souder.

## **SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

### Paramètres de contrôle

<b>Chrome (7440-47-3)</b>		
Mexique	LEMT TWA (mg/m <sup>3</sup> )	0,5 mg/m <sup>3</sup>
É.-U. ACGIH	ACGIH TWA (mg/m <sup>3</sup> )	0,5 mg/m <sup>3</sup>
É.-U. OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m <sup>3</sup> )	1 mg/m <sup>3</sup>
É.-U. NIOSH	NIOSH REL (TWA) (mg/m <sup>3</sup> )	0,5 mg/m <sup>3</sup>
É.-U. IDLH	É.-U. IDLH (mg/m <sup>3</sup> )	250 mg/m <sup>3</sup>
Alberta	LEMT TWA (mg/m <sup>3</sup> )	0,5 mg/m <sup>3</sup>
Colombie-Britannique	LEMT TWA (mg/m <sup>3</sup> )	0,5 mg/m <sup>3</sup>
Manitoba	LEMT TWA (mg/m <sup>3</sup> )	0,5 mg/m <sup>3</sup>
Nouveau-Brunswick	LEMT TWA (mg/m <sup>3</sup> )	0,5 mg/m <sup>3</sup>
Terre-Neuve-et-Labrador	LEMT TWA (mg/m <sup>3</sup> )	0,5 mg/m <sup>3</sup>
Nouvelle-Écosse	LEMT TWA (mg/m <sup>3</sup> )	0,5 mg/m <sup>3</sup>
Nunavut	LEMT STEL (mg/m <sup>3</sup> )	1,5 mg/m <sup>3</sup>
Nunavut	LEMT TWA (mg/m <sup>3</sup> )	0,5 mg/m <sup>3</sup>
Territoires du Nord-Ouest	LEMT STEL (mg/m <sup>3</sup> )	1,5 mg/m <sup>3</sup>
Territoires du Nord-Ouest	LEMT TWA (mg/m <sup>3</sup> )	0,5 mg/m <sup>3</sup>
Ontario	LEMT TWA (mg/m <sup>3</sup> )	0,5 mg/m <sup>3</sup>
Île-du-Prince-Édouard	LEMT TWA (mg/m <sup>3</sup> )	0,5 mg/m <sup>3</sup>
Québec	VEMP (mg/m <sup>3</sup> )	0,5 mg/m <sup>3</sup>
Saskatchewan	LEMT STEL (mg/m <sup>3</sup> )	1,5 mg/m <sup>3</sup>
Saskatchewan	LEMT TWA (mg/m <sup>3</sup> )	0,5 mg/m <sup>3</sup>
Yukon	LEMT STEL (mg/m <sup>3</sup> )	3,0 mg/m <sup>3</sup>
Yukon	LEMT TWA (mg/m <sup>3</sup> )	0,1 mg/m <sup>3</sup>

# Fil évidé à souder de type 5

## Fiche de données de sécurité

selon le « Federal Register / Vol. 77, No. 58 » / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations (lundi 26 mars 2012 – Statut et règlements)

<b>Manganèse (7439-96-5)</b>		
Mexique	LEMT TWA (mg/m <sup>3</sup> )	1 mg/m <sup>3</sup>
Mexique	LEMT STEL (mg/m <sup>3</sup> )	3 mg/m <sup>3</sup>
É.-U. ACGIH	ACGIH TWA (mg/m <sup>3</sup> )	0,1 mg/m <sup>3</sup>
É.-U. OSHA	OSHA PEL (plafond) (mg/m <sup>3</sup> )	5 mg/m <sup>3</sup>
É.-U. NIOSH	NIOSH REL (TWA) (mg/m <sup>3</sup> )	1 mg/m <sup>3</sup>
É.-U. NIOSH	NIOSH REL (STEL) (mg/m <sup>3</sup> )	3 mg/m <sup>3</sup>
É.-U. IDLH	É.-U. IDLH (mg/m <sup>3</sup> )	500 mg/m <sup>3</sup>
Alberta	LEMT TWA (mg/m <sup>3</sup> )	0,2 mg/m <sup>3</sup>
Colombie-Britannique	LEMT TWA (mg/m <sup>3</sup> )	0,2 mg/m <sup>3</sup>
Manitoba	LEMT TWA (mg/m <sup>3</sup> )	0,1 mg/m <sup>3</sup>
Nouveau-Brunswick	LEMT TWA (mg/m <sup>3</sup> )	0,2 mg/m <sup>3</sup>
Terre-Neuve-et-Labrador	LEMT TWA (mg/m <sup>3</sup> )	0,1 mg/m <sup>3</sup>
Nouvelle-Écosse	LEMT TWA (mg/m <sup>3</sup> )	0,1 mg/m <sup>3</sup>
Nunavut	LEMT plafond (mg/m <sup>3</sup> )	5 mg/m <sup>3</sup>
Nunavut	LEMT STEL (mg/m <sup>3</sup> )	3 mg/m <sup>3</sup>
Nunavut	LEMT TWA (mg/m <sup>3</sup> )	1 mg/m <sup>3</sup>
Territoires du Nord-Ouest	LEMT plafond (mg/m <sup>3</sup> )	5 mg/m <sup>3</sup>
Territoires du Nord-Ouest	LEMT STEL (mg/m <sup>3</sup> )	3 mg/m <sup>3</sup>
Territoires du Nord-Ouest	LEMT TWA (mg/m <sup>3</sup> )	1 mg/m <sup>3</sup>
Ontario	LEMT TWA (mg/m <sup>3</sup> )	0,2 mg/m <sup>3</sup>
Île-du-Prince-Édouard	LEMT TWA (mg/m <sup>3</sup> )	0,1 mg/m <sup>3</sup>
Québec	VEMP (mg/m <sup>3</sup> )	0,2 mg/m <sup>3</sup>
Saskatchewan	LEMT STEL (mg/m <sup>3</sup> )	0,6 mg/m <sup>3</sup>
Saskatchewan	LEMT TWA (mg/m <sup>3</sup> )	0,2 mg/m <sup>3</sup>
Yukon	LEMT plafond (mg/m <sup>3</sup> )	5 mg/m <sup>3</sup>
<b>Silicium (7440-21-3)</b>		
Mexique	LEMT TWA (mg/m <sup>3</sup> )	10 mg/m <sup>3</sup>
Mexique	LEMT STEL (mg/m <sup>3</sup> )	20 mg/m <sup>3</sup>
É.-U. OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m <sup>3</sup> )	5 mg/m <sup>3</sup>
É.-U. NIOSH	NIOSH REL (TWA) (mg/m <sup>3</sup> )	5 mg/m <sup>3</sup>
Colombie-Britannique	LEMT TWA (mg/m <sup>3</sup> )	3 mg/m <sup>3</sup>
Nouveau-Brunswick	LEMT TWA (mg/m <sup>3</sup> )	10 mg/m <sup>3</sup>
Nunavut	LEMT TWA (mg/m <sup>3</sup> )	10 mg/m <sup>3</sup> (masse totale)
Territoires du Nord-Ouest	LEMT TWA (mg/m <sup>3</sup> )	10 mg/m <sup>3</sup> (masse totale)
Ontario	LEMT TWA (mg/m <sup>3</sup> )	10 mg/m <sup>3</sup>
Québec	VEMP (mg/m <sup>3</sup> )	10 mg/m <sup>3</sup> (ne contenant pas d'amiante et < 1 % de silice cristalline)
Saskatchewan	LEMT STEL (mg/m <sup>3</sup> )	20 mg/m <sup>3</sup>
Saskatchewan	LEMT TWA (mg/m <sup>3</sup> )	10 mg/m <sup>3</sup>
Yukon	LEMT STEL (mg/m <sup>3</sup> )	20 mg/m <sup>3</sup>
Yukon	LEMT TWA (mg/m <sup>3</sup> )	10 mg/m <sup>3</sup>

### Contrôles de l'exposition

**Contrôles techniques appropriés :** Des bains oculaires d'urgence et des douches de décontamination doivent être disponibles à proximité immédiate de toute exposition potentielle. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

**Équipement de protection individuel :** Lunettes de sécurité. Gants. Vêtements de protection. Ventilation insuffisante : porter une protection respiratoire.



# Fil évidé à souder de type 5

Fiche de données de sécurité

selon le « Federal Register / Vol. 77, No. 58 » / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations (lundi 26 mars 2012 – Statut et règlements)

**Matériaux pour vêtements de protection** : Non disponible

**Protection des mains** : Si la matière est chaude, porter des gants de protection résistant à la chaleur.

**Protection des yeux** : Les soudeurs doivent porter des lunettes de protection ou des lunettes de sécurité pourvues d'écrans latéraux conformes à la norme ANSI Z87.1 sous leur masque de soudeur. Ils doivent toujours porter des lunettes de protection ou tout autre dispositif de protection oculaire approprié au moment de réaliser un soudage au gaz ou un oxycoupage.

**Protection de la peau et du corps** : Porter des vêtements de protection appropriés.

**Protection des voies respiratoires** : Si les limites d'exposition sont excédées ou en cas d'irritation, il faut porter une protection des voies respiratoires approuvée par NIOSH.

## SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### Information sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Solide
Apparence	: Fil
Odeur	: Sans odeur
Seuil olfactif	: Non disponible
pH	: Non disponible
Taux d'évaporation relative (acétate de butyle = 1)	: Non disponible
Point de fusion	: > 1 500 °C (> 2 700 °F)
Point de congélation	: Non disponible
Point d'ébullition	: Non disponible
Point d'éclair	: Non disponible
Température d'auto-inflammation	: Non disponible
Température de décomposition	: Non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non disponible
Limite inférieure d'inflammabilité	: Non disponible
Limite supérieure d'inflammabilité	: Non disponible
Pression de vapeur	: Négligeable
Densité de vapeur relative à 20 °C	: Non disponible
Densité relative	: Non disponible
Densité	: > 7 g/cc
Gravité spécifique	: Non disponible
Solubilité	: Eau : Insoluble
Coefficient de partage : n-octanol/eau	: Non disponible
Viscosité	: Non disponible
Propriétés explosives	: Risque d'explosion de poussière dans l'air
Données sur l'explosion – sensibilité au choc	: Ne devrait pas présenter un risque d'explosion dû à un choc mécanique.
Données sur l'explosion – sensibilité à la décharge statique	: Ne devrait pas présenter un risque d'explosion dû à une décharge électrostatique.

## SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**Réactivité** : Stable à température ambiante et dans des conditions normales d'utilisation.

**Stabilité chimique** : Stable dans des conditions normales.

**Possibilité de réactions dangereuses** : Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

**Conditions à éviter** : Protéger de l'humidité.

**Matières incompatibles** : Incompatible avec : les acides forts.

**Produits de décomposition dangereux** : En cas d'incendie, ce produit peut dégager : des oxydes métalliques.

## SECTION 11 : INFORMATION TOXICOLOGIQUE

### Information sur les effets toxicologiques – Produit

**Toxicité aiguë** : Non classifié

**Données DL50 et CL50** :

# Fil évidé à souder de type 5

Fiche de données de sécurité

selon le « Federal Register / Vol. 77, No. 58 » / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations (lundi 26 mars 2012 – Statut et règlements)

<b>Fil évidé à souder de type 5</b>	
ETA (orale)	500,000 mg/kg

**Corrosion/irritation cutanée** : Non classifié

**Lésions/irritation oculaires graves** : Non classifié

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** : Non classifié

**Mutagénicité des cellules germinales** : Non classifié

**Tératogénicité** : Non disponible

**Cancérogénicité** : Non classifié

**Toxicité pour certains organes cibles (exposition répétée)** : Non classifié

**Toxicité pour la reproduction** : Non classifié

**Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique)** : Non classifié

**Risque d'aspiration** : Non classifié

**Symptômes ou blessures après l'inhalation** : Pendant le soudage, la voie d'exposition la plus importante est l'inhalation (respiration) des fumées de soudage. Si les fumées de soudage sont inhalées, elles peuvent causer un trouble communément appelé « fièvre des fondeurs » dont les symptômes ressemblent à ceux de la grippe. Les symptômes peuvent apparaître de 4 à 12 heures plus tard et commencer par une soif soudaine ainsi qu'un goût sucré, métallique ou mauvais dans la bouche. Parmi les autres symptômes possibles, citons l'irritation des voies respiratoires supérieures accompagnée d'une toux et d'une sécheresse des muqueuses, une lassitude et un malaise généralisé. La fièvre, les frissons, la douleur musculaire, les maux de tête légers à importants, la nausée, les vomissements occasionnels, l'activité mentale exagérée, la transpiration abondante, la miction excessive, la diarrhée et la prostration sont aussi des symptômes qui peuvent se manifester.

**Symptômes ou blessures après le contact avec la peau** : Un contact avec un métal fondu chaud causera des brûlures thermiques. Les rayons de l'arc et les étincelles peuvent brûler la peau. Des dommages mécaniques causés par des particules projetées et des scories taillées sont possibles.

**Symptômes ou blessures après le contact avec les yeux** : Risque de brûlures thermiques au contact avec le produit fondu. Les rayons de l'arc et les étincelles peuvent brûler les yeux. Des dommages mécaniques causés par des particules projetées et des scories taillées sont possibles.

**Symptômes ou blessures après l'ingestion** : L'ingestion n'est pas considérée comme une voie d'exposition possible.

**Symptômes chroniques** : Ce produit est prévu pour un usage dans le soudage à l'ARC. Pendant ce processus, les rayons UV irritent l'épithélium cornéen superficiel, causant ainsi l'inhibition de la mitose, la production d'une fragmentation nucléaire et le détachement du revêtement épithélial. Dans des conditions expérimentales chez des animaux, on a démontré des effets phototoxiques à tous les niveaux de la cornée, y compris le stroma et l'endothélium.

## **Information sur les effets toxicologiques – Ingrédient(s)**

**Données DL50 et CL50 :**

<b>Niobium (7440-03-1)</b>	
DL50 orale, rat	> 10 g/kg

<b>Chrome (7440-47-3)</b>	
Groupe CIRC	3

## **SECTION 12 : INFORMATION ÉCOLOGIQUE**

**Toxicité** Non classifié

**Persistance et dégradabilité** Non disponible

**Potentiel de bioaccumulation** Non disponible

**Mobilité dans le sol** Non disponible

**Autres effets indésirables** Non disponible

## **SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

**Recommandations relatives à l'évacuation dans les égouts** : Ne pas évacuer les déchets dans les égouts.

**Recommandations relatives à l'élimination des déchets** : Éliminer les déchets conformément à tous les règlements locaux, régionaux, nationaux, provinciaux, territoriaux et internationaux.

**Information supplémentaire** : Recycler le produit là où c'est possible ou éliminer la matière usée comme les métaux, les déchets métallifères et le soudage à l'arc sous flux en poudre/les scories de manière appropriée.

# Fil évidé à souder de type 5

Fiche de données de sécurité

selon le « Federal Register / Vol. 77, No. 58 » / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations (lundi 26 mars 2012 – Statut et règlements)

## SECTION 14 : INFORMATION RELATIVE AU TRANSPORT

**14.1 En conformité avec le département des Transports (DOT)** Non réglementé pour le transport

**14.2 En conformité avec le Code international du transport maritime de marchandises dangereuses (IMDG)**  
Non réglementé pour le transport

**14.3 En conformité avec l'Association du Transport Aérien International (IATA)** Non réglementé pour le transport

**14.4 En conformité avec le transport des marchandises dangereuses (TDG)** Non réglementé pour le transport

## SECTION 15 : INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

### Réglementation fédérale des États-Unis

#### Fer (7439-89-6)

Figure sur l'inventaire de la TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis

#### Chrome (7440-47-3)

Figure sur l'inventaire de la TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis

Figure à l'article 313 de la SARA (listes de produits chimiques toxiques spécifiques)

<b>Article 313 de la SARA – Déclaration des émissions</b>	1,0 %
---	-------

#### Titane (7440-32-6)

Figure sur l'inventaire de la TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis

#### Niobium (7440-03-1)

Figure sur l'inventaire de la TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis

#### Silicium (7440-21-3)

Figure sur l'inventaire de la TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis

### Règlements d'État des É.-U.

#### Fil évidé à souder de type 5()

<b>É.-U. – Californie – Proposition 65 – Carcinogens List (Liste des catégories de carcinogènes)</b>	AVERTISSEMENT : Ce produit renferme des substances chimiques connues par l'État de la Californie pour provoquer le cancer.
<b>Règlements d'États ou locaux</b>	<b>AVERTISSEMENT!</b> Ce produit renferme une ou plusieurs substances connues par l'État de la Californie pour causer : le cancer

#### Fer (7439-89-6)

É.-U. - Colorado - Principale réglementation sur l'eau potable - Niveaux maximums de contaminants secondaires (SMCL)

É.-U. - Floride - Normes d'eau potable - Niveaux maximums de contaminants secondaires (SMCL)

É.-U. - Géorgie - Eau potable - Niveaux maximums de contaminants secondaires (SMCL)

É.-U. - Massachusetts - Eau potable - Niveaux maximums de contaminants secondaires (SMCL)

É.-U. - Missouri - Eau potable - Niveaux maximums de contaminants secondaires (SMCL)

É.-U. - Nevada - Eau potable - Niveaux maximums de contaminants secondaires (SMCL)

É.-U. - New Hampshire - Eau potable - Niveaux maximums de contaminants secondaires (SMCL)

É.-U. - New Jersey - Normes d'eau potable secondaire - Limites supérieures recommandées (RUL)

É.-U. - New Jersey - Qualité de l'eau - Critères de qualité des eaux souterraines

É.-U. - New Jersey - Qualité de l'eau - Niveaux pratiques d'évaluation quantitative (PQL)

É.-U. - Nouveau-Mexique - Qualité de l'eau - Normes pour les eaux souterraines selon une concentration de MDT de 10 000 mg/l ou moins

É.-U. - Pennsylvanie - Eau potable - Niveaux maximums de contaminants secondaires (SMCL)

É.-U. - Rhode Island - Normes sur la qualité de l'eau - Critères de vie aquatique en eau douce, chronique

É.-U. - Rhode Island - Normes sur la qualité de l'eau - Critères de santé humaine pour la consommation d'eau et d'organismes aquatiques

É.-U. - Caroline du Sud - Niveaux maximums de contaminants secondaires (SMCL)

É.-U. - Texas - Normes d'eau potable - Niveaux maximums de contaminants secondaires (SMCL)

É.-U. - Texas - Niveaux de dépistage des effets - à long terme

É.-U. - Texas - Niveaux de dépistage des effets - à court terme

É.-U. - Utah - Eau potable - Niveaux maximums de contaminants secondaires (SMCL)

É.-U. - Virginie - Normes sur la qualité de l'eau - Limites relatives à l'effluent du service d'eau public

# Fil évidé à souder de type 5

## Fiche de données de sécurité

selon le « Federal Register / Vol. 77, No. 58 » / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations (lundi 26 mars 2012 – Statut et règlements)

É.-U. - Alaska - Normes sur la qualité de l'eau - Critères de vie aquatique chronique en eau douce

### Chrome (7440-47-3)

É.-U. - Californie - Liste des aérocontaminants toxiques (AB 1807, AB 2728)  
É.-U. - Colorado - Déchets dangereux - Concentration maximale pour les caractéristiques de toxicité  
É.-U. - Colorado - Principale réglementation sur la qualité de l'eau potable - Objectifs de contamination maximale (MCLG)  
É.-U. - Colorado - Principale réglementation sur la qualité de l'eau potable - Niveaux maximums de contaminants (MCL)  
É.-U. - Connecticut - Normes de qualité de l'eau potable - Sources des eaux souterraines  
É.-U. - Connecticut - Normes de qualité de l'eau potable - Niveaux maximums de contaminants (MCL)  
É.-U. - Connecticut - Polluants atmosphériques dangereux - HLV (30 min)  
É.-U. - Connecticut - Polluants atmosphériques dangereux - HLV (8 h)  
É.-U. - Delaware - Exigences relatives au rejet des polluants - Quantités à déclaration obligatoire  
É.-U. - Floride - Normes de qualité de l'eau potable - Contaminants inorganiques - Niveaux maximums de contaminants (MCL)  
É.-U. - Géorgie - Eau potable - Niveaux maximums de contaminants (MCL)  
É.-U. - Idaho - Polluants atmosphériques toxiques cancérigènes - Niveaux d'émission (NE)  
É.-U. - Idaho - Polluants atmosphériques toxiques non cancérigènes - Concentrations ambiantes acceptables  
É.-U. - Idaho - Polluants atmosphériques toxiques non cancérigènes - Niveaux d'émission (NE)  
É.-U. - Idaho - Limites d'exposition en milieu de travail - TWA  
É.-U. - Illinois - Aérocontaminants toxiques  
É.-U. - Louisiane - Quantité à déclaration obligatoire, liste des polluants  
É.-U. - Maine - Polluants atmosphériques - Polluants atmosphériques dangereux  
É.-U. - Maryland - Normes de qualité des eaux de surface - Consommation d'eau et d'organismes  
É.-U. - Massachusetts - Limites ambiantes permises (AAL)  
É.-U. - Massachusetts - Concentrations seuils permises (ATC)  
É.-U. - Massachusetts - Eau potable - Niveaux maximums de contaminants (MCL)  
É.-U. - Massachusetts - Liste de produits pétroliers et de matières dangereuses - Concentration des eaux souterraines à déclaration obligatoire - Catégorie de déclaration 1  
É.-U. - Massachusetts - Liste de produits pétroliers et de matières dangereuses - Concentration des eaux souterraines à déclaration obligatoire - Catégorie de déclaration 2  
É.-U. - Massachusetts - Liste de produits pétroliers et de matières dangereuses - Quantité à déclaration obligatoire  
É.-U. - Massachusetts - Liste de produits pétroliers et de matières dangereuses - Concentration du sol à déclaration obligatoire - Catégorie de déclaration 1  
É.-U. - Massachusetts - Liste de produits pétroliers et de matières dangereuses - Concentration du sol à déclaration obligatoire - Catégorie de déclaration 2  
DDS - É.-U. - Massachusetts - Liste Droit de savoir  
É.-U. - Massachusetts - Limites d'exposition des effets seuils (TEL)  
É.-U. - Massachusetts - Loi sur la réduction des substances toxiques  
É.-U. - Michigan - Limites d'exposition en milieu de travail - TWA  
É.-U. - Michigan - Liste des matières polluantes  
É.-U. - Minnesota - Liste des substances dangereuses  
É.-U. - Minnesota - Limites d'exposition admissibles - TWA  
É.-U. - Missouri - Eau potable - Niveaux maximums de contaminants (MCL)  
É.-U. - Nebraska - Eau potable - Niveaux maximums de contaminants (MCL)  
É.-U. - Nebraska - Concentration maximale de contaminants pour les caractéristiques toxiques  
É.-U. - New Hampshire - Eau potable - Niveaux maximums de contaminants (MCL)  
É.-U. - New Hampshire - Polluants atmosphériques toxiques réglementés - Niveaux dans l'air ambiant (AAL) - 24 heures  
É.-U. - New Hampshire - Polluants atmosphériques toxiques réglementés - Niveaux dans l'air ambiant (AAL) - Annuel  
É.-U. - New Jersey - Prévention de déversements - Liste des substances dangereuses  
É.-U. - New Jersey - Liste des substances dangereuses pour l'environnement  
É.-U. - New Jersey - Principales normes d'eau potable - Niveaux maximums de contaminants - MCL  
DDS - É.-U. - New Jersey - Liste Droit de savoir des substances dangereuses  
É.-U. - New Jersey - Liste des substances dangereuses spéciales pour la santé  
É.-U. - New Jersey - Qualité de l'eau - Critères de qualité des eaux souterraines  
É.-U. - New Jersey - Qualité de l'eau - Niveaux pratiques d'évaluation quantitative (PQL)

# Fil évidé à souder de type 5

## Fiche de données de sécurité

selon le « Federal Register / Vol. 77, No. 58 » / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations (lundi 26 mars 2012 – Statut et règlements)

É.-U. - Nouveau-Mexique - Qualité de l'eau - Normes pour les eaux souterraines selon une concentration de MDT de 10 000 mg/l ou moins  
É.-U. - New York - Limites d'exposition en milieu de travail - TWA  
É.-U. - New York - Déclaration de déversement Partie 597 - Liste des substances dangereuses  
É.-U. - Dakota du Nord - Polluants atmosphériques - Concentrations recommandées - 8 heures  
É.-U. - Dakota du Nord - Déchets dangereux - Concentration maximum pour les caractéristiques toxiques  
É.-U. - Oregon - Limites d'exposition admissibles - TWA  
É.-U. - Pennsylvanie - Eau potable - Niveaux maximums de contaminants (MCL)  
DDS - É.-U. - Pennsylvanie - DDS (Droit de savoir) - Liste des dangers pour l'environnement  
DDS - É.-U. - Pennsylvanie - DDS (Droit de savoir) - Substances dangereuses spéciales  
DDS - É.-U. - Pennsylvanie - Liste DDS (Droit de savoir)  
É.-U. - Caroline du Sud - Niveaux maximums de contaminants (MCL)  
É.-U. - Tennessee - Limites d'exposition en milieu de travail - TWA  
É.-U. - Texas - Normes de l'eau potable - Niveaux maximums de contaminants (MCL)  
É.-U. - Texas - Niveaux de dépistage des effets - à long terme  
É.-U. - Texas - Niveaux de dépistage des effets - à court terme  
É.-U. - Utah - Eau potable - Niveaux maximums de contaminants (MCL)  
É.-U. - Vermont - Déchets dangereux - Composants dangereux  
É.-U. - Vermont - Déchets dangereux - Concentration maximum des contaminants pour la toxicité  
É.-U. - Vermont - Limites d'exposition admissibles - TWA  
É.-U. - Washington - Déchets dangereux - Liste des composants des déchets dangereux  
É.-U. - Washington - Limites d'exposition admissibles - TWA  
É.-U. - Virginie-Occidentale - Qualité de l'eau - Normes des eaux souterraines - Concentrations plafond  
É.-U. - Wisconsin - Aérocontaminants dangereux - Toutes les sources - Émissions issues du stockage d'une hauteur de 7,6 m à moins de 12 m (25 pi à moins de 40 pi)  
É.-U. - Wisconsin - Aérocontaminants dangereux - Toutes les sources - Émissions issues du stockage d'une hauteur de 12 m à moins de 22,8 m (40 pi à moins de 75 pi)  
É.-U. - Wisconsin - Aérocontaminants dangereux - Toutes les sources - Émissions issues du stockage d'une hauteur de 22,8 m ou plus (75 pi ou plus)  
É.-U. - Wisconsin - Aérocontaminants dangereux - OCM Toutes les sources - Émissions issues du stockage d'une hauteur de moins de 7,6 m (25 pi)

### Titane (7440-32-6)

DDS - É.-U. - New Jersey - Liste Droit de savoir des substances dangereuses  
É.-U. - New Jersey - Liste des substances dangereuses spéciales pour la santé  
É.-U. - Texas - Niveaux de dépistage des effets - à long terme  
É.-U. - Texas - Niveaux de dépistage des effets - à court terme

### Niobium (7440-03-1)

É.-U. - Texas - Niveaux de dépistage des effets - à long terme  
É.-U. - Texas - Niveaux de dépistage des effets - à court terme

### Silicium (7440-21-3)

É.-U. - Idaho - Polluants atmosphériques toxiques non É.-U. - Idaho - Polluants atmosphériques toxiques non cancérigènes - Niveaux d'émissions (EL)  
É.-U. - Idaho - Limites d'exposition en milieu de travail - TWA  
DDS - É.-U. - Massachusetts - Liste Droit de savoir  
É.-U. - Michigan - Limites d'exposition en milieu de travail - TWA  
É.-U. - Minnesota - Liste des substances dangereuses  
É.-U. - Minnesota - Limites d'exposition admissibles - TWA  
DDS - É.-U. - New Jersey - Liste Droit de savoir des substances dangereuses  
É.-U. - New Jersey - Liste des substances dangereuses spéciales pour la santé  
É.-U. - Oregon - Limites d'exposition admissibles - TWA  
DDS - É.-U. - Pennsylvanie - Liste DDS (Droit de savoir)  
É.-U. - Tennessee - Limites d'exposition en milieu de travail - TWA

# Fil évidé à souder de type 5

## Fiche de données de sécurité

selon le « Federal Register / Vol. 77, No. 58 » / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations (lundi 26 mars 2012 – Statut et règlements)

É.-U. - Texas - Niveaux de dépistage des effets - à long terme  
É.-U. - Texas - Niveaux de dépistage des effets - à court terme  
É.-U. - Vermont - Limites d'exposition admissibles - TWA  
É.-U. - Washington - Limites d'exposition admissibles - STEL  
É.-U. - Washington - Limites d'exposition admissibles - TWA

### Règlements canadiens

#### Fil évidé à souder de type 5

Classification SIMDUT      Produit non contrôlé selon le critère de classification du SIMDUT

#### Fer (7439-89-6)

Figure sur l'inventaire de la LIS (Liste intérieure des substances) du Canada.

Classification SIMDUT      Classe B Division 4 – Matière solide inflammable

#### Chrome (7440-47-3)

Figure sur l'inventaire de la LIS (Liste intérieure des substances) du Canada.

Figure sur la Liste de divulgation des ingrédients du Canada.

Classification SIMDUT      Produit non contrôlé selon le critère de classification du SIMDUT

#### Titane (7440-32-6)

Figure sur l'inventaire de la LIS (Liste intérieure des substances) du Canada.

#### Niobium (7440-03-1)

Figure sur l'inventaire de la LIS (Liste intérieure des substances) du Canada.

#### Silicium (7440-21-3)

Figure sur l'inventaire de la LIS (Liste intérieure des substances) du Canada.

Classification SIMDUT      Classe B Division 4 – Matière solide inflammable

Ce produit a été classé conformément aux critères de risque prévus dans le Controlled Products Regulations, CPR (Règlement sur les produits contrôlés) et la fiche de données de sécurité (FDS) contient toute l'information exigée par le CPR.

## SECTION 16 : AUTRE INFORMATION, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION OU DE LA PLUS RÉCENTE RÉVISION

**Date de révision** : 15-05-2014

**Autres renseignements** : Ce document a été préparé en conformité avec les exigences de la norme de divulgation des dangers 29 CFR 1910.1200 de l'OSHA relativement aux fiches de données de sécurité.

### Phrases SGH, texte complet :

Pous. comb.	Poussière combustible
Liq. inflam. 1	Matières solides, catégorie 1
Échauffement spontané 1	Substances et mélanges à échauffement spontané, catégorie 1
H228	Matières solides inflammables
	Peut former des concentrations de poussière combustible dans l'air
H251	Échauffement spontané : peut s'enflammer

### Partie responsable de la préparation de ce document

Norme nationale T 405-377-5050

*La présente information est fondée sur les connaissances actuelles et vise à décrire le produit uniquement aux fins des exigences en matière de santé, de sécurité et d'environnement. Elle ne doit donc pas être interprétée comme garantissant une quelconque propriété particulière du produit.*

Amérique du Nord SGH É.-U. 2012 et SIMDUT 2